

L'inscription au hors-cote par fa technique des droits de souscription, imaginée et réalisée par le CIIB, a été saluée par l'ensemble de la presse spécialisée comme une Innovation constructive pour l'économie française et pour l'ensemble des PME. Hélas, si SMT GOUPIL a souscrit à l'époque aux conseils du CIIB en réalisant un an après, en 1986 (au moment de son inscription au second marché) une autre augmentation de capital qui apportera cette fois, 45 millions de francs de fonds propres, SMT GOUPIL se tournera très rapidement vers des conseils financiers plus classiques. Voici ci-dessous, un extrait paru dans "Les Echos".

Les salariés acceptent de parier sur leur entreprise, en voici la preuve

CHEZ S.M.T. GOUPIL TOUS LES SALARIÉS ONT SOUSCRIT AUX OBLIGATIONS SPÉCIALEMENT ÉMISES POUR EUX

L'emprunt obligataire proposé aux salariés de S.M.T. GOUPIL a été souscrit à 100 %.

Chaque personne ayant au moins 3 mois de présence avait la faculté de souscrire à 26 obligations de 300 F pour un montant de 7 800 F.

Cette somme versée par chaque souscripteur a été trouvée plus ou moins facilement par chaque salarié. Les uns l'ont prélevée sur leurs économies, d'autres l'ont empruntée auprès des parents, d'amis, ou encore par un prêt personnel.

Les salariés ne sont pas au bout de leurs investissements puisqu'ils devront trouver 13 000 F en Juin prochain pour bénéficier du droit que leur donnent les obligations : souscrire à 5 actions par obligation. Ainsi chacun d'entre eux détenant 26 obligations pourra souscrire en Juin prochain à 130 actions sur la base d'un prix d'émission unitaire de 100 F.

Cette faculté de souscrire à des actions S.M.T. GOUPIL leur sera renouvelée dans un an en Juin 1986 sur les mêmes bases.

C'est seulement en Mai 1987 que sera remboursé l'emprunt obligataire aux salariés qui aura rapporté, par ailleurs, entretemps un intérêt de 11 %.

Toutefois, ils pourront vendre, comme bon leur semblera, les actions souscrites en Bourse.

Nous saluons l'effort des salariés, des cadres et de la direction, pour avoir assimilé et su expliquer à tous ce qu'est une obligation, une action, un droit de souscription.

Cette opération réussie est une preuve que la S.M.T. GOUPIL est une P.M.E. qui a su rallier l'ensemble de ses salariés à ses perspectives d'expansion et de croissance.

Voici une première qui, n'en doutons pas, deviendra en cette matière, un exemple pour beaucoup d'entreprises françaises.

Bravo à tous chez GOUPIL pour avoir osé !

les Echos

4 Avril 1985

SMT Goupil

Une méthode judicieuse d'introduction

Pour son introduction sur le marché hors-cote de Paris, prévue pour le 15 avril, SMT Goupil (Société de Micro-informatique et Télécommunication) va adopter un procédé trop négligé et pourtant judicieux. Avec le concours du CIIB (Centre d'informations et d'Introductions Boursières) la société procède directement à une augmentation de capital par émission en numéraire. Les propriétaires vendent leurs droits de souscription. Les acquéreurs de ces droits sur le marché ne peuvent les négocier et s'engagent à souscrire au prix convenu de 140 francs par action.

Méthode profitable pour tous les partenaires. Les fondateurs de l'affaire encaissent le produit de la vente de leurs droits, conservent leurs actions et le contrôle de l'affaire, en récupérant une partie de leur investissement initial. Dans le même temps, les fonds propres de l'entreprise sont sensiblement renforcés (25 millions de francs), le capital étant augmenté d'un tiers, la souscription se faisant à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes. Les souscripteurs, ont la garantie de pouvoir acquérir le nombre exact d'actions qu'ils désirent à un prix fixe convenu d'avance, sans surenchère astronomique, comme ce fut le cas pour chaque nouvelle introduction sur le second marché.

C'est une première dans l'histoire des introductions nouvelles sur le marché parisien qui devrait retenir l'attention des prochains candidats à la cotation et de leurs conseillers financiers. Et l'on ne saurait

trop féliciter de cette heureuse initiative le CIIB, qui garantit la bonne fin de l'opération. Car il faut du courage pour introduire une entreprise en Bourse à Paris, en commençant par demander de l'argent. Mais n'est-ce pas la vocation primordiale du marché, trop souvent oubliée, que d'apporter aux entreprises dynamiques les fonds dont elles ont besoin pour financer leur expansion ? Avec, bien entendu, le risque que cela comporte, les nouvelles entreprises n'ayant encore pu taire la preuve durable de leur exploitation.

SMT Goupil a enregistré en 1984 une progression de 67% de son chiffre d'affaires, à 206 millions de francs, le bénéfice net ressort à 7,7 millions de francs, contre 1,5 millions en 1983. Mais les premiers exercices ont été lourdement déficitaires. Et malgré cette nette amélioration de la rentabilité, le report à nouveau déficitaire ne sera résorbé qu'en partie restera encore négatif de 4,8 millions, l'actif net ne représentant que 86 francs par action, après affectation des résultats du dernier exercice. C'est donc un effort financier qui est d'abord demandé aux nouveaux souscripteurs, en toute connaissance de cause, la société déjà lourdement endettée, ne pouvant pour assurer son développement, se permettre d'alourdir davantage sa charge financière. Mais cette attitude originale de la part de la société est finalement plutôt rassurante pour les nouveaux actionnaires qui sauront à quoi s'en tenir, écartant de ce fait les spéculateurs avides de profits immédiats et qui ont souvent faussé les nouvelles Introductions, en particulier au second marché.